

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1201

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 mars 2017, a adopté le règlement suivant :

N° 1201 Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et au stationnement de façon à modifier l'annexe « A » - Arrêts obligatoires

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation, soit pour l'ajout d'arrêts obligatoires sur différentes voies de circulation de la municipalité.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour
du mois de mars de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 8 mars 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier